



Procès-verbal de la 111^{ème} Assemblée générale de la SMF

Vendredi 13 juin 2014 à 18 heures

Restaurant du Poisson à Auvernier

Appel

Le président, M. Pierre de Marcellis, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun et salue la présence de :

M. Alain Ribaux, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture, il indique aussi que Mme Corinne Guyot présidente de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, s'est excusée en précisant qu'elle n'est pas intéressée par une fusion entre nos associations.

Membres du comité de la SMF :

Président Pierre de Marcellis

Présents Monique Riera, Jean-François Beraneck, Jacques Erard, Michel Tardin, Alain Tissot, Pierre Tissot,

Excusés Jeremy De Luigi, Fernand Dupré, Morgan Matile,

Une trentaine de nos membres se sont excusés.

Décès :

Une minute de silence est demandée en la mémoire des membres qui nous ont quitté dans le courant de l'année, il s'agit de :

Mmes Ginette Bovet, Felicita Durig-Gaillard, Fabienne Grandjean-Endrion, Juliette Macherel et MM. Jean Borie, Robert Coste, Jean-Daniel Descombes, Edouard Frikart, André Gonthier, Jules-Robert Humbert-Droz, Pascal Jeanmaire, Jean-Pierre Kreis, Raymond Mizel, Gabriel Monachon, Gilbert Moser, Eric Pavillon, Jean-Louis Perret, Robert Rime, Jacques-Edgar Ruedin.

Ordre du jour :

Nous n'avons reçu aucune demande de modification de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2013 à Colombier
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2015
4. Discussion et adoption des rapports
5. Cotisations
6. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes
7. Nomination du président
8. Proclamation des jubilaires
9. Propositions
10. Divers

1/. PV de la 110^{ème} Assemblée générale du 24 mai 2013 à Colombier

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2013 est accepté sans aucune remarque.

2/. Rapport du président sur l'exercice écoulé

Cet exercice 2013-2014 a vu la présence régulière en séance plénière de deux conseillers d'Etat, un représentant de la gauche et un autre de la droite. Peut-être est-ce pour nous faire avaler différentes pilules, dont celle de la progression salariale.

Salaires :

Actuellement la Fonction publique passe à la caisse pour les autres et l'inégalité est totale face aux enseignants par exemple. Ceux-ci sont au maximum de leurs classes de traitement en à peine 10 ans, alors que le fonctionnaire n'arrive jamais au bout des 38 échelons de sa progression salariale.

Pire, nous avons la promesse d'une progression de 1 à 3 échelons par année (salaire au mérite). Quand un échelon pour tous représente une augmentation de la masse salariale de +0.7%, eh bien notre Conseil d'Etat propose aujourd'hui un maigre +0.5% de progression, même pas un échelon en pleine haute conjoncture..!

Il y a 12 ans déjà, nous n'étions pas chauds au changement du système, mais M. Jean Guinand nous affirmait : TOUS participeront à ce changement de la progression salariale. Nous allons commencer par la Fonction publique et les autres suivront !

C'était bien logique puisque nous avons un même employeur et qu'il se doit de respecter une égalité de traitement entre les différents services et systèmes de rémunération mis en place.

En 2009 une étude été faite en vue de corriger cette problématique, et mettre par exemple en place un système de 20 échelons pour tous comme dans la santé.

Eh bien il n'y a rien qui bouge, on y pense, peut-être une fois, on botte en touche.. Ce n'est pas nous respecter à l'évidence !

Difficile de se motiver alors qu'en plus les prestations de notre caisse de pensions diminuent.

On est toujours frustré par l'absence d'un dernier jour de congé pour enfin parler d'une semaine entière de vacances, il y a tellement longtemps qu'on en parle.. !

L'effectif de notre société est stable, il nous faut regretter le serpent de mer qui veut que l'on ne puisse communiquer nos informations à l'entier des membres de la Fonction publique, cette option qui nécessite d'avoir accès aux adresses électroniques de l'entier du personnel de l'Etat, nous est toujours interdit.

Notre comité est composé de 50 % de retraités, cela ne peut plus être représentatif de la Fonction publique et comme président de la SMF, je ne souhaite plus exercer cette fonction. Je vous propose de venir renforcer nos rangs à la tête de la société. Y-a-t-il des jeunes, des membres intéressés par ce job, engagez-vous sans crainte ?

Caisse de pensions :

Notre caisse se porte mieux et pour 2014 cela se présente bien. La bourse n'y est pas pour rien ! Le Conseil d'administration va être redimensionné, il passera ainsi de 30 membres à 18 seulement, il n'y aura plus qu'un membre de la SMF.

Si les journaux parlent négativement de notre caisse de pensions, il ne faut pas oublier qu'à l'époque, de mauvaises décisions politiques en sont la cause principale.

Santé :

Notre membre du comité M. Jean-François Beraneck retrace un rapide historique du domaine de la santé. Notre recours contre la décision de ne plus nous considérer comme signataire de la convention CCT21 est toujours pendant.

La présidente de la Commission faïtière fait la sourde oreille à nos remarques.

Le GASS prépare les séances de la Commission faïtière, mais l'Etat a de la peine à satisfaire nos demandes.

Retraités :

La sortie d'automne des retraités s'est faite à Neuchâtel, par une visite de la ville « sur les traces de Leurs Majestés » *La période 1707-1848/57 est une des plus riches de l'histoire culturelle et économique de la ville. Des architectes de renommée internationale embellissent la cité, des Neuchâtelois, hommes et femmes, rayonnent dans le monde dans des domaines aussi divers que l'industrie, le commerce, la banque, la théologie, le droit, les lettres.*

3/. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2015

Un résumé des comptes est communiqué par Jacques Erard notre caissier. L'exercice 2014 se termine par un excédent de recettes de Fr. 3069.35, la situation est toujours saine.

Le budget 2015 prévoit un bénéfice de Fr. 950.- et restera calqué sur celui de 2014, l'effectif de nos membres restant stable. A fin 2013, nous étions 729 affiliés, 398 actifs (+11) ainsi que 331 retraités (-9).

Vérification des comptes :

MM. Yvan Robert-Grandpierre et Jean-Marc Riedi ont vérifié les comptes 2013 par sondage, ils proposent de les approuvés et de donner décharge à notre caissier avec les remerciements d'usage.

4/. Discussion et adoption des rapports

Un membre de l'assemblée propose de refaire une demande pour atteindre les membres de l'Administration par courrier électronique. Dans sa réponse, M. Pierre de Marcellis signale que cette demande avait déjà été refusée par Mme Sylvie Perrinjaquet et cela n'a pas changé depuis malgré nos demandes réitérées. Nous souhaitons uniquement informer nos collègues de notre présence et de nos objectifs. Nous allons refaire une nouvelle tentative !

Une autre question vient de l'assemblée : pourquoi donc ce cinquième jour de congé est refusé lors des négociations ? La raison en est que les autres cantons sont moins bien lotis et que l'on garde ce « sucre ponctuel » en réserve pour d'autres négociations.

Les différents rapports n'appelant aucune discussion, ils sont acceptés à l'unanimité, décharge est donnée au comité, au caissier et aux vérificateurs.

5/. Cotisations

Au vu des finances de la société, aucun changement ne sera effectué.

6/. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes

Les membres actuellement en place se représentent pour une nouvelle année mais Pierre de Marcellis désire quitter la présidence de la SMF, comme déjà annoncé il y a une année.

Une personne de l'assemblée, M. Thierry Montandon travaillant au Service des ponts et chaussées désire se joindre au comité, il en est remercié chaleureusement.

Le comité est ainsi réélu par acclamations.

Nous remercions M. Yvan Robert-Grandpierre qui quitte son poste après avoir fonctionné à deux reprises, les prochains vérificateurs seront MM. Jean-Marc Riedi et Willy Debely, suppléant M. Michel Horner.

7/. Nomination du président

Michel Tardin, vice-président prend la parole et dit qu'on est à la croisée des chemins !

Pierre de Marcellis qui a tenu les brides de la SMF depuis de nombreuses années désire abandonner la charge de président.

Personnellement à la retraite, je ne peux et ne veux pas assumer cette fonction à plus de septante ans. Au sein du comité, une grande majorité des personnes sont retraités ou seront prochainement à la retraite. Il n'y a pas de relève pour cette charge !

Deux solutions s'offrent à nous, continuer une année sans président et se mettre à la recherche de la personne désirant s'investir à la tête de la SMF ou dissoudre ce soir notre société.

Nous souhaitons éviter une fusion avec le SSP, mais plutôt chercher des alliances avec de petites entités pour être plus fort en face du Conseil d'Etat.

Il faut donc se secouer pour notre société et si dans une année aucune personne ne s'annonce, la Société de Magistrats, Fonctionnaires et Employés de l'Etat de Neuchâtel sera dissoute !

8/. Proclamation des jubilaires

Monique Riera annonce la distribution des traditionnelles bouteilles à nos membres méritants pour 25 ans de sociétariat :

Mmes Catherine Gonella, Marlyse Burki, Esther Garcia-Fernandez, Josiane Lupi, Isabelle Audemars, Monique Riera, Jacqueline Riesen, Josiane Schick, Mary-France Piller.

MM. Roger Augsburg, François Bonnet, Jacques Botteron, Jean-Michel Cand, Stéphane Duding, Marcel Guyot, Christian Henzelin, Eric Muller, Fabio Marco Mussi, Jean-Pierre Oppliger, Jacques Ray, Etienne Robert-Grandpierre, Danilo Rota, Pierre Tissot, André Wermeille.

9/. Propositions

Une proposition venant de l'assemblée souhaiterait que l'on offre une assurance protection juridique à nos membres. Remarque justifiée mais qui fait dire à Pierre de Marcellis qu'à plus de Fr. 100.- par membre, l'attractivité de notre société se réduit sérieusement. Mais on va refaire une étude de faisabilité.

Y-a-t-il un magistrat dans notre société qui pourrait reprendre la direction de la SMF ? Oui il y en a et nous allons les contacter.

10/. Divers

Aucune remarque ne vient de l'assemblée.

Pour terminer, nos remerciements vont à Mme Madeleine Degol pour qui, à chaque nouvelle année recommence un nouveau défi : trouver une décoration pour nos boutonniers, bravo !

La parole est donnée à M. le Conseiller d'Etat Alain Ribaux pour le message du Gouvernement.

En quelques mots, M. Ribaux nous dit que l'on ne va pas parler ici de jour de vacances supplémentaire.

Pour les adresses électroniques de messagerie, si la demande en est faite, le Conseil d'Etat y répondra.

Les conditions de travail des membres du Conseil d'Etat sont difficiles par la suite de l'absence pour maladie de M. Yvan Perrin Conseiller d'Etat responsable du DDTE.

Le plan de législature reflète les préoccupations de tout le canton, nous avons rencontré beaucoup de personnes et rien ne s'est fait en votant, tout le monde était d'accord !

Un constat : les charges augmentent plus que les revenus, nous nous devons de corriger cela pour le futur et M. Pierre de Marcellis ne sera pas content...

La recapitalisation de la caisse de pensions plombe tout le canton, les communes également.

Par conséquent il nous faut libérer des énergies créatrices par des réformes voulues par le gouvernement.

Après on ne sait pas, Neuchâtel retrouvera peut-être un avenir brillant !

Merci de votre attention.

La séance est levée à 19h30.

Pour la SMF
Pierre Tissot
2037 Montezillon